

Saint-Emilion (France)

No 932

Identification

<i>Bien proposé</i>	La Juridiction de Saint-Emilion
<i>Lieu</i>	Région Aquitaine, Département de la Gironde
<i>Etat partie</i>	France
<i>Date</i>	30 juin 1998

Justification émanant de l'Etat partie

Le site de l'ancienne juridiction de Saint-Emilion porte un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle et une civilisation vivante, celle de la vigne. **Critère iii**

Il offre un exemple éminent à la fois d'un ensemble architectural de grande qualité, particulièrement les édifices religieux et civils de la commune de Saint-Emilion, et d'un paysage illustrant plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine – occupation des grottes naturelles dès la Préhistoire, utilisation des ressources géographiques et climatiques pour la création d'un type particulier d'exploitation. **Critère iv**

Il constitue un exemple marquant d'occupation du territoire représentatif d'une culture et est un témoignage unique de la parfaite symbiose entre un terroir, des hommes et une production. **Critère v**

Catégorie de bien

En terme de catégories de bien culturel telles que définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site*. C'est aussi un paysage culturel tel que défini à l'article 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

Les premières traces d'établissement humain dans la région de Saint-Emilion remontent au moins au Paléolithique supérieur (35000-10000 av. J.-C.). Le menhir de Pierrefitte confirme la présence humaine aux V^e et IV^e millénaires av. J.-C. La région était densément peuplée durant la période celto-gauloise comme l'atteste l'*oppidum* (ville fortifiée) construit

sur le plateau surplombant la ville actuelle de Saint-Emilion.

L'occupation romaine commença lorsque Auguste créa la province d'*Aquitania* en 27 av. J.-C. Avec la prospérité de *Burdigala* (Bordeaux), Valerius Probus utilisa ses légions pour déboiser la forêt de *Cumbris* en 275 av. J.-C et planta le premier vignoble en greffant de nouvelles variétés de vignes sur la *vitis biturica* qui poussait à l'état sauvage dans la région. Les traces d'occupation romaine sont nombreuses, en particulier les riches villas, et c'est là que le poète latin Ausone se retira lorsqu'il cessa ses activités publiques au IV^e siècle.

Les premiers monastères chrétiens apparaissent au début du VII^e siècle. Une légende raconte qu'au milieu du VIII^e siècle, un moine breton, Emilian, chercha refuge dans la communauté bénédictine et mena une vie d'ermite dans une grotte. Ses nombreux miracles attirèrent de nombreux compagnons qui vécurent selon la règle de saint Benoît. Ils commencèrent à construire l'église monolithe qui ne sera terminée que trois siècles plus tard. La région se trouvant sur le chemin du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, elle connut à partir du XI^e siècle une grande prospérité et de nombreux monastères, églises et autres institutions religieuses furent fondés. La construction des nombreux bâtiments de pierre accompagnant ce développement donna lieu à une exploitation intensive des carrières de l'excellente pierre calcaire de la région jusqu'au XVIII^e siècle.

Lorsque Aliénor d'Aquitaine épousa Henri Plantagenêt, qui devint Henri II d'Angleterre, la ville de Saint-Emilion, à l'époque fortifiée, fut rattachée à la couronne d'Angleterre, en même temps que la Guyenne. En 1199, Jean sans Terre accorda à la ville ses premières libertés.

En 1224, lorsque cette partie de la Guyenne fut reprise par la France, Louis VIII commença la construction du Château du roi qui ne devait être achevé qu'en 1237 par Henri III d'Angleterre. En 1298 Edouard Ier signa un décret définissant les limites de la jurade. Cinq ans plus tard, elle repassa sous la domination française avec Philippe Le Bel, puis elle changea de mains à plusieurs reprises pendant la guerre de Cent Ans.

En 1453 elle devint définitivement française, et trois ans plus tard, Charles VII confirma tous les privilèges accordés par les Anglais à la ville pour aider à son rétablissement. Elle devait souffrir à nouveau pendant les guerres de religion à la fin du XVI^e siècle et, malgré les efforts de Louis XIV, elle perdit sa place dominante face à Libourne. C'est ce qui explique que la ville conserva son apparence médiévale jusqu'au XVIII^e siècle, période à laquelle ses fortifications furent démantelées. De profonds changements sociaux se produisirent sous la Révolution qui détruisit l'ancien ordre datant du Moyen Age, et de nombreux anciens bâtiments furent démolis ou tombèrent en ruine.

Ces événements eurent un effet néfaste sur les vignobles et ce ne fut pas avant 1853 que Saint-Emilion commença à se relever, grâce à ses vignobles. Pendant les XII^e et XIII^e siècles, ils avaient produit ce que l'on appelait des *vins honorifiques* parce qu'ils étaient présentés en cadeaux aux rois et aux personnages importants, ce qui donne une indication de leur qualité. Un corps réglementaire dénommé la Jurade contrôlait la qualité du vin de Saint-Emilion et accordait cette appellation à un nombre limité de vins.

La demande des consommateurs flamands au XVIII^e siècle entraîna un accroissement de l'activité viticole, car la qualité des vins de Saint-Emilion permettait leur transport par bateau sans que le vin tourne au vinaigre. La qualité exceptionnelle des vins de la région fut reconnue au cours de ce siècle, comme l'atteste les archives innombrables de cette époque. Sous le Second Empire, la production de vins rouges se généralisa dans la région, remplaçant les vins blancs qui étaient plus communs au Moyen Age. Leur distribution fut grandement facilitée par l'ouverture en 1853 de la ligne de chemin de fer entre Paris et Bordeaux.

En 1867 les vins de Saint-Emilion obtinrent la médaille d'or de l'Exposition universelle, suivie par la plus haute distinction, le *Grand Prix Collectif* de l'Exposition universelle de 1889. *La Jurade*, qui avait été supprimée pendant la Révolution, fut restaurée en 1948, et continue d'assurer la qualité des vins de Saint-Emilion.

La première classification des vins de Saint-Emilion par l'Institut National des Appellations d'Origine (AOC) intervint en 1954, lorsque quatre appellations furent définies. Leur nombre fut réduit à deux - *Saint-Emilion* et *Saint-Emilion Grand Cru* - en 1984. Par rapport à d'autres régions viticoles du Bordelais, Saint-Emilion s'est distingué par ses innovations, telles que la création du premier syndicat vinicole en 1884 et les premières caves coopératives de la Gironde en 1932.

Actuellement, les vignobles de Saint-Emilion produisent annuellement en moyenne 230000 hectolitres de vin (rouge), soit 10% des vins AOC de la Gironde.

Description

Les 7846ha qui sont l'objet de cette proposition d'inscription couvrent huit communes, correspondent à la juridiction établie au XII^e siècle par Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Elle est bordée au nord par la Barbanne, un affluent de l'Isle, au sud par la Dordogne, à l'ouest par le territoire de Libourne et à l'est par celui de Castillon-la-Bataille.

Le relief se caractérise par une succession de strates calcaires qui s'entrecroisent dans le paysage. Cette forme géologique disparaît dans le nord, en même temps que le grès tendre qu'elle recouvre et fait place à un mélange hétérogène de sables argileux et de graviers plongeant vers le sud. Deux types de pentes sont clairement identifiables : celles du nord sont

douces et entrecoupées de vallées, celles du sud sont abruptes et plongent dans la vallée de la Dordogne en formant des vallées concaves (*combes*), dans l'une desquelles se trouve la ville de Saint-Emilion.

Le climat convient admirablement bien à la viticulture – des hivers doux et humides qui commencent tard dans l'année, des étés chauds également tardifs et des automnes ensoleillés qui favorisent le mûrissement des raisins. Le paysage est celui d'une monoculture, des vignobles exclusivement qui occupent quelque 5400ha, soit plus de 67.5% de la superficie totale. Hormis les établissements humains, les seules autres traces d'exploitation sont les carrières abandonnées qui fournissaient la pierre calcaire des bâtiments publics et religieux de Bordeaux et de ses environs jusqu'au XVIII^e siècle.

La longue histoire viticole a marqué de manière caractéristique les monuments et l'architecture. Toutefois avant que la viticulture ne prédomine, des demeures seigneuriales, des châteaux médiévaux et Renaissance, ont été construits sur des hauteurs. Par exemple, le château Laroque, du XIII^e siècle (Saint-Christophe-des-Bardes), le Château de Preyssac du XIV^e siècle (Saint-Etienne-de-Lisse) et le Château Ferrand du XVI^e siècle (Saint-Hippolyte).

Les « châteaux » des vignobles sont quant à eux situés au centre de leur domaine. Ils datent du milieu du XVIII^e siècle (Château Ausone, Château Canon) au début du XIX^e (Château Cheval-Blanc, Château Mondot) jusqu'à la fin du XIX^e et le début du XX^e siècles (Château Laroze, Château La Gaffalière). Les premiers édifices sont de style classique relativement sobre tandis que les derniers sont plus extravagants.

Les villages sont caractérisés par des maisons de pierre modestes, habitées par des ouvriers agricoles, datant de la première moitié du XIX^e siècle. Elles n'ont jamais plus de deux niveaux et sont rassemblées par petits hameaux. Les *chais* sont de grandes structures rectangulaires et fonctionnelles, construites en pierre ou pierre et briques, avec des toits de tuiles à double pente. On a commencé à les construire dans les années 1930, soit comme nouvelles constructions, soit comme des réutilisations de structures plus anciennes.

Les villes et villages de la région renferment de nombreux monuments historiques. A Saint-Emilion, les monuments religieux les plus importants sont l'ermitage ou grotte de Saint-Emilion, l'église monolithe surmontée de son clocher, les catacombes monastiques du Moyen Age et l'église collégiale avec son cloître. Cet ensemble, essentiellement roman à l'origine, se regroupe autour du centre de pèlerinage du saint ermite. Il y a également un groupe de monuments séculiers, notamment le donjon massif du Château du Roi et les ruines élégantes du Palais Cardinal. Il y a de jolies églises romanes dans chacun des sept autres villages. L'énorme menhir de Pierrefitte est sur la commune de Saint-Sulpice-de-Faleyrens.

Gestion et protection

Statut juridique

Depuis juin 1968 Saint-Emilion est un site protégé ; la désignation inclut la totalité de la cité médiévale. En 1986 une zone de protection, un secteur sauvegardé, a été créée au titre de la "Loi Malraux" de 1962. De nombreux monuments et sites situés dans les huit communes sont également protégés par la loi.

Saint-Emilion, Saint-Christophe-des-Bardès et Saint-Sulpice-de-Faleyrens ont des Plans d'Occupation des Sols - POS - qui réglementent toutes les formes de développement dans leurs limites.

Les zones de production de vin sont protégées par un décret de 1980 du Ministère de l'agriculture qui désigne le groupe des communes produisant des vins AOC comme étant d'intérêt public. D'autres instruments juridiques de 1990 et 1998 réglementent toute intervention sur la terre qui risquerait de porter préjudice à son intégrité.

En 1991 les zones boisées au sommet des plateaux des territoires de cinq des communes étaient inscrites à l'inventaire Znieff comme "zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique". Cela n'a pas de force réglementaire mais une influence évidente sur les POS ; ils figurent déjà dans ceux de Saint-Christophe-des-Bardès et Saint-Emilion.

Gestion

La propriété de chacun des biens individuels qui constituent cette proposition d'inscription est détenue par des personnes privées, des institutions ou des organismes publics à différents niveaux.

Il n'existe pas de plan de gestion global pour la région, mais trois communes ont un POS. En 1966, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la juridiction de Saint-Emilion, couvrant les huit communes, a été créé pour coordonner "les œuvres et services présentant un intérêt général pour toutes les communes associées". Parmi ses prérogatives, il y a la protection et la préservation des monuments historiques de sa juridiction. Saint-Emilion s'est servi de cette structure pour éliminer toutes les antennes de télévision de la ville.

Le SIVOM de Saint-Emilion prépare actuellement un plan global de conservation pour la protection de la totalité du paysage et du patrimoine architectural, avec le soutien du Conseil régional de l'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Il existe une longue tradition de conservation systématique des principaux édifices religieux et publics de la région, en particulier ceux qui sont protégés par la loi sur les monuments historiques. En

conséquence, l'ensemble jouit d'un haut degré de conservation. La consolidation des édifices protégés est en cours, et le POS de Saint-Emilion est appliqué afin d'assurer le maintien du paysage des rues de la ville, sans nouvelles constructions à proximité des monuments historiques.

Authenticité

Le niveau d'authenticité est élevé dans les zones urbaines. Cela est confirmé si l'on se reporte aux plans et aux documents photographiques historiques.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité la zone proposée pour inscription en janvier 1999.

Caractéristiques

La Juridiction de Saint-Emilion et ses huit communes constituent un ensemble remarquable d'une valeur monumentale et paysagère incontestable. Les nombreux monuments de la région, dont certains sont d'une valeur exceptionnelle, tels que le menhir de Pierrefitte ou l'église de Saint-Emilion, symbolisent admirablement l'histoire de la région et la richesse des différentes cultures qui y ont laissé leur empreinte, créant un patrimoine monumental inestimable. Les huit communes tirent un caractère spécial de la manière dont elles ont évolué par rapport aux besoins de l'existence humaine. Le plus important toutefois est la manière dont toutes ces activités se sont conformées aux caractéristiques du paysage. Sans le détruire, les communautés humaines ont tiré le meilleur parti de ses caractéristiques dans l'aménagement du paysage pour développer leurs activités et leur manière de vivre. L'exploitation des carrières, l'établissement et le développement urbain, la construction des églises, des monastères et des maisons d'habitation – tout cela a créé une communauté en parfaite harmonie avec la topographie. La recherche de la qualité, le respect du sol et le développement des techniques de production ont assuré la survie et consolidé la beauté de l'ensemble.

Pour cette raison, la Juridiction de Saint-Emilion est entièrement conforme à la deuxième catégorie de paysage évolutif (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, paragraphe 39*) – un paysage vivant qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel dans lequel le processus évolutif se poursuit, et qui en même temps montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.

Analyse comparative

L'ICOMOS est d'avis que Saint-Emilion est exceptionnel, réunissant comme il le fait des monuments d'une qualité extraordinaire qui sont demeurés intacts à travers les âges, avec un paysage

d'une grande beauté et d'une grande stabilité qui justifient leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Observations de l'ICOMOS

Bien que la totalité de la zone proposée pour inscription soit protégée par diverses lois, il manque un plan d'ensemble qui définit et évalue les composantes du paysage et établit des dispositions générales pour la formulation de plans de gestion plus précisément définis.

Cette carence a été signalée pendant la visite de la mission d'expertise de l'ICOMOS aux autorités compétentes qui sont prêtes à commencer des travaux de planification dans un délai aussi court que possible. L'ICOMOS ne croit pas qu'il faille différer l'examen de cette proposition dans l'attente de la conception et de la réalisation de ce plan, mais il est d'avis que l'Etat partie doit s'engager fermement à prendre des mesures urgentes.

Sachant que d'autres propositions d'inscription de paysages viticoles peuvent être faites dans les années à venir, l'ICOMOS effectuera une étude comparative au niveau européen avec des biens similaires.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii La Juridiction de Saint-Emilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours.

Critère iv La Juridiction historique de Saint-Emilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision.

ICOMOS, septembre 1999